

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL à 20h30
COMPTE RENDU

Présents : RANNARD Paul, CHATENOUD Jean-Luc, FOURNET Marie-Claude, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, SAJOUS Annick, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, CUTELLE Marthe, CLERC Didier, MUTTINELLI Gérard, GODARD Jean-Claude, MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAMBERT Alain, DUCLOSSON Daniel, REY Dominique, MACHARD Jean-Yves, GOUTAZ Mickaël.

Secrétaire de séance : Marthe CUTELLE

Date de convocation : 14/04/2014

Nombre de Conseillers en exercice : 21 - Présents : 21 - Votants : 21

Heure d'ouverture de la séance : 20H38 - clôture de séance : 23h45

Ordre du jour :

- Installation du nouveau conseil
- Election du Président
- Bureau : constitution et élections des vice-Présidents
- Détermination du montant des indemnités
- Désignations des délégués aux différentes instances
- Délégations de pouvoirs au Président et aux membres du bureau
- Création des commissions
- Informations et Questions diverses.



I – Installation du nouveau conseil

Sous la présidence de Mr Paul Rannard, Président sortant, le nouveau conseil, à l'appel de chacun des conseillers est installé.

Au préalable, le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et remercie les anciens pour le travail accompli et notamment les vice-Présidents.

II – Election du Président

Sous la présidence de Mr Gérard MUTTINELLI, le plus âgé des membres, et des assesseurs désignés par le conseil (Mme GUILLET et Mr GOUTAZ), il est procédé à l'élection du Président.

M. RANNARD se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nom et Prénom du candidat	Suffrage en chiffres	Suffrage en lettres
RANNARD Paul	20	vingt

Monsieur Paul RANNARD a été proclamé Président et immédiatement installé.

Il remercie le conseil pour sa confiance et poursuit la séance.

III – constitution du bureau et élections des vices Présidents

- **Bureau :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales modifie légalement les statuts de la Communauté. Dorénavant le bureau peut être composé d'un Président, de vice-Présidents (20% maximum de l'effectif total) et de membres.

Le Président précise que, conformément à cet article, le conseil peut à la majorité des 2/3, fixer à 30% maximum le nombre de vice-Présidents.

Compte tenu du nombre de communes et afin de n'en pénaliser aucune et aussi compte tenu des nombreux domaines d'intervention, il propose de fixer, après vote, à 30% le nombre de vice-Présidents.

Le conseil décide à l'unanimité que le bureau de la communauté de communes sera composé d'un Président, de 6 vice-Présidents.

- **Elections des vice-Présidents**

- **Election du 1^{er} vice-Président**

Mme CUTELLE se porte candidate

Nom et prénom du candidat	Suffrage en chiffres	Suffrage en lettres
CUTELLE Marthe	20	vingt

Mme CUTELLE Marthe est proclamée 1^{re} vice-Présidente et immédiatement installée.

- **Election du 2^{ème} vice-Président**

M. LAMBERT se porte candidat.

Nom et prénom du candidat	Suffrage en chiffres	Suffrage en lettres
LAMBERT Alain	20	vingt

Monsieur LAMBERT est proclamé 2^{ème} vice-Président et immédiatement installé.

- **Election du 3^{ème} vice-Président**

M. LAGRIFFOUL Jean-Marc se porte candidat

Nom et prénom du candidat	Suffrage en chiffres	Suffrage en lettres
LAGRIFFOUL Jean-Marc	20	vingt

M. LAGRIFFOUL Jean-Marc est proclamé 3^{ème} vice-Président et immédiatement installé.

- **Election du 4^{ème} vice-Président**

M. MAGNIN Jean-Louis se porte candidat

Nom et prénom du candidat	Suffrage en chiffres	Suffrage en lettres
MAGNIN Jean-Louis	20	vingt

M. MAGNIN -Louis est proclamé 4^{ème} vice-Président et immédiatement installé.

- **Election du 5^{ème} vice-Président**

M. CHAUMONTET Louis se porte candidat

Nom et prénom du candidat	Suffrage en chiffres	Suffrage en lettres
CHAUMONTET Louis	20	vingt

M. CHAUMONTET Louis est proclamé 5^{ème} vice-Président et immédiatement installé.

- **Election du 6^{ème} vice-Président**

M. MACHARD Jean-Yves se porte candidat.

Nom et prénom du candidat	Suffrage en chiffres	Suffrage en lettres
MACHARD Jean -Yves	20	vingt

M. MACHARD Jean-Yves est proclamé 6^{ème} vice-Président et immédiatement installé.

Tour à tour, les vice-Présidents remercient les conseillers pour la confiance accordée. Ils prennent conscience du travail important à réaliser.

Mr Lambert remercie particulièrement les communes pour l'accueil qu'elles sauront lui réserver et souligne l'important travail et la fructueuse collaboration qu'il a entretenu jusqu'alors avec la technicienne en poste, Melle Herviou.

IV – Détermination du montant des indemnités

Le Président propose de fixer les indemnités de fonction des élus conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il précise que le taux maximum applicable à la strate de population (3 500 à 9 999 habitants) est de :

- **Président** : 41.25 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique Territoriale (indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique)
- **Vice-Président** : 16.50 % de l'indice brut 1015.

Il indique que les taux antérieurs de rémunération étaient fixés sur la strate de population inférieure à l'époque à celle de la communauté (de 500 à 999 habitants) soit respectivement à 23.25 % et 9.30 %.

Il propose d'actualiser la strate de population mais, toutefois, de rester en-deçà de celle de la Communauté (actuellement supérieure à 3 500 habitants).

Le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer, dans l'intérêt des deniers publics, à compter de ce jour les indemnités suivantes :

- | | |
|------------------|---|
| Président : | 32.25% de l'indice brut 1015 |
| Vice-Président : | 12.90% de l'indice brut 1015 (soit 40% de l'indemnité allouée au Président) |
- et ce malgré une strate de population supérieure.

V – Délégations de pouvoirs du conseil

Par mesure de simplicité administrative, et conformément aux textes, le conseil autorise, en son nom le Président :

- à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (procédure adaptée) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- à passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- à intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle,
- à régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires.

Puis il accorde aux membres du bureau les délégations suivantes :

- ▶ CENTRE MULTI ACCUEIL « Les P'tits Lutins » :
 - Adoption du règlement de fonctionnement après avis de la commission chargée de son établissement et visa des services PMI du Conseil Général de Haute – Savoie

- Instruction sur les demandes d'admission ou de radiation des enfants au centre multi accueil
- Création d'une régie d'avance pour l'achat des petites fournitures nécessaires au fonctionnement du centre
- Création d'une régie de recettes pour l'encaissement pour l'accueil régulier et l'accueil occasionnel
- Autorisation de signature des dossiers de demandes de financement (PSU, CEJ,...) ou conventions nécessaires au fonctionnement de l'établissement (médecin référent, conventions CAF, ...).

► FINANCES :

- La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et les opérations financières afférentes, y compris les opérations de couverture des risques de taux de change ;
- L'établissement et la présentation des demandes de subventions au profit de la Communauté de communes ;
- La préparation, la passation, l'exécution des protocoles transactionnels en vue du règlement d'un litige
- ouverture ou virement de crédits pour l'ensemble des budgets de la communauté et ce dans la limite d'un montant de 50 000 € par compte,
- La réalisation de toute opération relative aux opérations de gestion de trésorerie (ouverture de ligne de trésorerie, placement de trésorerie, ...)
- La signature de tout bail dont le montant annuel des loyers serait inférieur à 90 000€

► ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) :

- la signature de tout document relatif à l'engagement de la Communauté de communes de la SEMINE permettant l'implantation d'entreprises sur les ZAC I ou II existantes ainsi que celles qui viendraient à être créées, dont notamment les conventions synallagmatiques de ventes

VI – Représentations aux différentes instances

Le Président présente les différentes instances auxquelles la communauté adhère avec leur objet. Il propose ensuite de nommer les délégués.

Le conseil nomme :

SCOT Usses et Rhône :

membres titulaires : les maires soit Mr Rannard, Mme Cutelle, Mrs Chaumontet, Lambert, Lagriffoul, Machard et Magnin

membres suppléants : Mmes Fournet, Sajous, Mrs Clerc, Goutaz, Jacqueson, Sogno, Rey

sont proposés pour participer

- *aux réunions de bureau du SCOT* : Mrs Rannard et Lambert

- *au COPIL* : Mrs Rannard, Lambert, Mme Cutelle, Mr Magnin

Prochaine réunion du comité le 20/05 à 20heures

- SIDEFAGE : *membres titulaires* : Mr Chaumontet et Mme Fournet

membres suppléants : Mme Guillet et Mr Godard

Prochaine rencontre le 5/06

- CDRA : *membres titulaires* : Mrs Rannard et Magnin

Membre suppléant : Mr Muttinelli

Prochaine réunion comité de pilotage le 4/06 à 18h30 à Choisy

- SIGETA : *membres titulaires* : Mrs Chaumontet, Rannard, Magnin
membres suppléants : Mrs Duclosson, Mme Fournet, Mr Machard

Prochain comité prévu le 5/06

- EPF : *membres titulaires* : Mrs Lagriffoul, Sogno et Jacqueson
membres suppléants : Mr Rey, Godard et Chatenoud

Prochaine réunion prévue le 13/06

- SMECRU : *membres titulaires* : Mrs Machard, Chaumontet, Lambert et Rannard
membres suppléants : Mrs Lagriffoul, Goutaz, Duclosson, Mme Fournet

Prochaine réunion le 21/05 à 19heures

- CDEC : *titulaire* : Le Président Rannard,
suppléant : Mr Lagriffoul

- SMDEA : M. Lambert

VII – Création des commissions

Le conseil décide à l'unanimité de créer les commissions suivantes à compter de ce jour, et nomme membres de ces commissions :

Finances :

Vice-Président responsable : Marthe CUTELLE

Membres : Paul RANNARD, Alain LAMBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Jean-Louis MAGNIN, Louis CHAUMONTET, Jean-Yves MACHARD, Sylvie TARAGON

Crèche - centre multi accueil :

Vice-Président responsable : Marthe CUTELLE

Membres : Marie-Claude FOURNET, Philippe JACQUESON, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Alain ROLLIER, Dominique REY

Assainissement

Vice-Président responsable : Alain LAMBERT

Membres : Jean-Luc CHATENOU, Louis CHAUMONTET, Annick SAJOUS, Didier CLERC, Jean SOGNO, Daniel DUCLOSSON, Jean Yves MACHARD, Mickaël GOUTAZ

Economie/Aménagement du Territoire/ZAC

Vice-Président responsable : Jean-Marc LAGRIFFOUL

Membres : Jean-Luc CHATENOU, Philippe JACQUESON, Annick SAJOUS, Gérard MUTTINELLI, Alain ROLLIER, Daniel DUCLOSSON, Mikaël GOUTAZ

Zone de loisirs, Equipements et bâtiments

Vice-Président responsable : Jean-Louis MAGNIN

Membres : Marie-Claude FOURNET, Jean-Luc CHATENOU, Philippe JACQUESON, Anne-Laure GUILLET, Jean-Claude GODARD, Jean SOGNO, Dominique REY, Jean-Yves MACHARD

Environnement, Déchetterie

Vice-Président responsable : Louis CHAUMONTET

Membres : Marie-Claude FOURNET, Anne-Laure GUILLET, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Jean-Claude GODARD, Alain ROLLIER, Daniel DUCLOSSON, Mickaël GOUTAZ

Membres extérieurs non élus : Mme BACHMANN Françoise et Mr JACQUEMIER Dominique

Communication, Promotion du territoire, site internet, gestion des événementiels

Vice-Président responsable : Jean-Yves MACHARD

Membres : Marie-Claude FOURNET, Philippe JACQUESON, Sylvie TARAGON, Gérard MUTTINELLI, Alain ROLLIER, Dominique REY

Maison de vie (relations avec Semcoda, professionnels de santé et locaux communs)

Président : Paul RANNARD

Membres titulaires : Marie-Claude FOURNET, Philippe JACQUESON, Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Jean Louis MAGNIN

Appel d'Offres

Président : Paul RANNARD

Membres titulaires : Alain LAMBERT, Jean-Louis MAGNIN, Louis CHAUMONTET,
Membres suppléants : Marthe CUTELLE, Jean-Yves MACHARD, Jean-Marc LAGRIFFOUL

Personnel

Président : Paul RANNARD

Membres : Alain LAMBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL Louis CHAUMONTET, Marthe CUTELLE, Jean SOGNO, Jean-Yves MACHARD

VIII - Informations et Questions diverses

Le Président aborde succinctement différents points. Il encourage chaque vice-Président à réunir au plus vite sa commission afin de prendre possession des dossiers et se mettre au travail

• **ZAC :**

Les permis de construire sont à ce jour délivrés ou en attente :

Savoie Volailles : magasin de transformation

Poncet : machines agricoles

Akodad : multi commerces dont boulangerie, station essence & lavage, esthétique

Rannard : station enrobés

Go & Sea : école de plongée.

Les compromis sont tous signés, l'obtention des permis conditionnant les ventes définitives.

• **ZONE DE LOISIRS:**

Les travaux d'aménagement de l'entrée de la zone avancent bien, ils permettront de relier la Maison de vie à la route de façon agréable et sécurisée puisqu'un accès poids lourds sera créé indépendamment.

• **Maison de vie :**

L'inauguration est prévue le 20/06/2014.

Le centre multi accueil pour jeunes enfants ouvrira le 5/05 avec un effectif de 15 enfants puis acceptera 25 enfants à partir du 18/08.

Les professionnels de santé seront à disposition de toute la population dès le 5/05 pour le médecin, l'ostéopathe et les infirmières. A partir du 19/05 Les kinésithérapeutes ouvriront leur cabinet équipé d'une balnéothérapie.

Enfin d'autres demandes d'implantation sont en cours : orthophoniste et dentiste sous réserve de l'avancement des contacts.

Le Président propose de lever cette lourde séance. Il renouvelle ses remerciements aux conseillers et les invite à noter le prochain conseil communautaire qui aura lieu le 26 mai prochain.

La secrétaire,
M. CUTELLE

